

## LE GUIDE DU LOGEMENT SOCIAL

### La Commune vous accompagne dans vos démarches !

La ville de Fuveau compte 257 logements sociaux (au 01/07/2019) appartenant à plusieurs bailleurs. Prochainement, des logements locatifs sociaux vont voir le jour (permis délivrés ou logement en cours de construction).

⇒ Quelques points à connaître sur l'attribution des logements sociaux :

- **Premier point : Aucune attribution ne peut être prononcée si la demande n'a pas été enregistrée selon la procédure du Numéro Unique Départemental**

Vous devez vous enregistrer sur le Portail Grand Public [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

**Attention : Il est nécessaire de renouveler sa demande chaque année (à la date d'anniversaire) !**

*Voir en pièce jointe 1 : la liste des bailleurs sociaux présents sur la commune de Fuveau,  
Voir en pièce jointe 2 : la liste des opérations et leur localisation,  
Voir en pièce jointe 3 : l'imprimé CERFA et les notices*

- **Deuxième point : Selon le contingent (Mairie, Conseil Départemental, Métropole, Préfecture, bailleurs sociaux, Action logement), trois candidats sont présentés à la Commission d'Attribution des Logements.**

Attention : disposer d'un contingent ne veut pas dire imposer des locataires aux bailleurs, l'attribution se fait en concertation entre les membres de la Commission d'Attribution des Logements, composée de tous les contingents, des associations de locataires et des associations de propriétaires. Les décisions sont prises à la majorité.

- **Troisième point : Pour attribuer un logement, la Commission d'attribution des logements tient compte :**
  1. Du niveau de ressources (PLAI, PLUS, PLS)
  2. De la composition du foyer (taille de la famille)
  3. Du caractère d'urgence (urgence et ancienneté de la demande)

La Commission **examine légalement trois demandes** pour un même logement et peut classer les candidats par ordre de priorité.

⇒ **Qui peut prétendre au logement social ?**

- Avoir la citoyenneté française ou pour les personnes étrangères un titre de séjour régulier
- Disposer d'un minimum de ressources
- Ne pas être propriétaire d'un logement adapté à ses besoins

⇒ **Le circuit d'attribution des logements sociaux**

- ETAPE 1 J'enregistre ma demande de logement
- ETAPE 2 Je n'oublie pas de renouveler ma demande chaque année et informe le Service Social de tout changement de situation
- ETAPE 3 Si un logement correspond à ma demande et que ma candidature est sélectionnée, le bailleur me contacte afin de composer un dossier complet
- ETAPE 4 Mon dossier, ainsi que deux autres demandes, sont examinés en commission d'attribution selon le respect des critères d'attribution les plus fréquemment retenus (taille de la famille, urgence et ancienneté de la demande, conditions actuelles de logement, personnes en situation de handicap...)
- ETAPE 5 La commission classe les dossiers par ordre de priorité. Le premier candidat sera contacté, si le logement lui convient, il lui sera attribué. Dans le cas contraire, le logement est proposé au second, puis au troisième (suppléants).

⇒ **Conditions d'attribution d'un logement social (plafonds 1<sup>er</sup> janvier 2019) :**

**Pour pouvoir prétendre à un logement HLM en 2019, les revenus des ménages doivent être inférieurs à un plafond de ressources : attention les ressources = revenus fiscaux de référence n-2. Donc ceux de 2017 pour l'année 2019.**

Composition du foyer	Mode de financement du logement		
	Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	Prêt Locatif Social (PLS)
<b>Catégorie 1 :</b> - 1 personne	11 342 €	20 623 €	26 810 €
<b>Catégorie 2 :</b> - Couple – Cas général (somme des âges > 55 ans)	16 525 €	27 540 €	35 802 €
<b>Catégorie 3 :</b> - Couple – Jeune ménage (somme des âges = 55 ans max.) - Couple ou personne seule + 1 personne à charge	19 872 €	33 119 €	43 055 €
<b>Catégorie 4 :</b> - Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	22 111 €	39 982 €	51 977 €
<b>Catégorie 5 :</b> - Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	25 870 €	47 035 €	61 146 €
<b>Catégorie 6 :</b> - Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	29 155 €	53 008 €	68 910 €
Par personne supplémentaire	3 252 €	5 912 €	7 686 €